PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES, DE L'UTILITE PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA REGION D'AUDRUICQ

COMMUNES DE NOUVELLE-EGLISE, OYE-PLAGE, OFFEKERQUE,
AUDRUICQ, VIEILLE-EGLISE et NORTKERQUE

AMENAGEMENT DU PARC D' ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 1er février 2022, une enquête publique aura lieu, pendant 30 jours consécutifs, **du jeudi 17 février au vendredi 18 mars 2022 inclus**, sur le territoire des communes de Nouvelle-Eglise, Oye-Plage, Offekerque, Audruicq, Vieille-Eglise et Nortkerque. Cette enquête portera sur la demande d'autorisation environnementale formulée au titre de la loi sur l'eau, par la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, en vue de l'aménagement du Parc d'Activités de la Porte d'Opale sur la commune de Nouvelle-Eglise.

Monsieur Serge THELIEZ, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de la conduite de cette enquête. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le Président du Tribunal Administratif de Lille ou le conseiller délégué par ses soins ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête. Le public sera informé de ces décisions.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant l'étude d'impact et l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, rendu en sa qualité d'autorité environnementale, se rapportant à l'objet de l'enquête en mairies de Nouvelle-Eglise, Oye-Plage, Offekerque, Audruicq, Vieille-Eglise et Nortkerque aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête sera également consultable, dans son intégralité, depuis le site internet des services de l'État dans le département du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau / Parc d'Activités de la Porte d'Opale ».Enfin, le public pourra consulter le dossier d'enquête depuis un poste informatique mis à sa disposition en préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP – rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS Cedex 9) aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :
– soit en les consignant directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairies de Nouvelle-Eglise, Oye-Plage, Offekerque, Audruicq, Vieille-Eglise et Nortkerque ;
– soit en les adressant, par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de Nouvelle-Eglise (100 rue fort bâtard 62370 Nouvelle-Eglise), siège d'enquête;
– soit en les adressant, par courrier électronique, au commissaire enquêteur, par le biais du site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique susvisée, en cliquant sur le bouton « Réagir à cet article ».

Les observations et propositions du public adressées par voie postale ainsi que les observations écrites du public reçues lors des permanences du commissaire enquêteur (aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus) seront annexées, dans les meilleurs délais, au registre déposé en mairie de Nouvelle-Eglise. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (rubrique susvisée).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, selon le calendrier ci-dessous, afin de recevoir ses observations :

- le jeudi 17 février 2022 de 9h à 12h en mairie de Nouvelle-Eglise ;
- le mardi 22 février 2022 de 14h à 17h en mairie de Oye-Plage ;
- le mercredi 2 mars 2022 de 9h à 12h en mairie de Offekerque ;
- le mardi 8 mars 2022 de 14h à 17h en mairie d'Audruicq ;
- le jeudi 10 mars 2022 de 9h à 12h en mairie de Nortkerque;
- le lundi 14 mars 2022 de 9h à 12h en mairie de Vieille-Eglise ;
- le vendredi 18 mars 2022 de 15h à 18h en mairie de Nouvelle-Eglise ;

Compte tenu du contexte sanitaire, le port du masque et le respect des gestes barrières sont exigés sur le lieu de permanence et de consultation du dossier. Il est également conseillé de se munir d'un stylo pour porter les observations et propositions sur le registre.
Toutes informations sur le projet pourront être demandées à Monsieur Arnaud DEMOL – Directeur Général des Services – Communauté de Communes de la Région d'Audruicq. Téléphone 03 21 00 83 83 - Mail : a.demol@ccra.fr

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête pour rendre son rapport relatif à son déroulement et énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.
Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de Nouvelle-Eglise, Oye-Plage, Offekerque, Audruicq, Vieille-Eglise et Nortkerque ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais. Toute personne intéressée pourra en demander communication en s'adressant à la préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT-BICUPE-SUP).
Après l'accomplissement des formalités précitées, le Préfet du Pas-de-Calais statuera, par arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale formulée au titre de la loi sur l'eau.